



# LE CONTACT



Volume 39- Numéro 4

Site internet : [www.spsern.lacsq.org](http://www.spsern.lacsq.org)

Décembre 2019

## Dans ce numéro :

<i>Petite citation</i>	1
<i>Fonds de solidarité FTQ</i>	1
<i>Site internet</i>	1
<i>Service CNESST</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Congé des fêtes payé ou non</i>	2

## Petite citation

Parfois, il faut oublier ce que tu ressens, et penser à ce que tu mérites...

## Fonds de solidarité FTQ

Voici les dates de visites dans vos milieux du conseiller qui s'occupe des fonds de solidarité FTQ :

Prenez note que d'autres dates s'ajouteront dans les prochains Contact.

### DÉCEMBRE

2 décembre : École Notre-Dame

9 décembre : École Oasis / École Polyvalente Lavigne / École Sacré-Cœur

10 décembre : École Polyvalente Saint-Jérôme

11 décembre : École Saint-Julien

16 décembre : École Sainte-Paule

18 décembre : École Frenette

19 décembre : École Saint-Stanislas

### JANVIER

8 janvier : École Bellefeuille / École Le Parallèle / Centre Marchand

9 janvier : École De la Durantaye / CEP

13 janvier : École La Source / École Jean-Moreau

15 janvier : École l'Envolée / École du Joli Bois

16 janvier : École de l'Horizon Soleil / École du Champ Fleuri

17 janvier : Performance Plus

20 janvier : École des Hauteurs

21 janvier : École Saint-Philippe / École Dubois

22 janvier : École Prévost / École des Falaises

23 janvier : École du Grand Héron

27 janvier : École Sainte-Thérèse / École aux Couleurs Du Savoir

30 janvier : École Saint-Jean Baptiste

31 janvier : École Bouchard

### L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry  
Présidente

Stéphanie Tremblay  
Vice-présidente à la  
trésorerie et au secrétariat

Louise Dampousse  
Vice-présidente aux  
relations du travail

Sylvie Bacon,  
Vice-présidente aux  
communications et à la  
CNESST

## Site internet

Veillez prendre note de notre adresse internet ainsi que de notre nouvelle adresse sur Facebook :

<http://spsern.lacsq.org/>

[www.facebook.com/spsern](http://www.facebook.com/spsern)

Plusieurs informations sont véhiculées sur cette page.



## SERVICE CNESST

Cette année, plusieurs membres ont eu des incidents et accidents dans leur milieu de travail.

Nous offrons le service d'accompagnement et le suivi des dossiers juridiques des membres pour tous les dossiers CNESST. De plus, les travailleurs indemnisés par la CNESST se font rembourser les médicaments directement lors de l'achat à la pharmacie à 100%. Vous avez seulement à le mentionner à votre pharmacienne ou pharmacien.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec madame Sylvie Bacon au 450-432-3883.

## Communications

Lorsque vous avez des questions, nous vous demandons de communiquer avec nous soit par téléphone au 450-432-3883 ou nous écrire sur notre adresse courriel de bureau :

Brigitte Beaudry : [brigitte.spsern@videotron.ca](mailto:brigitte.spsern@videotron.ca)

Louise Damphousse : [louise.spsern@videotron.ca](mailto:louise.spsern@videotron.ca)

Sylvie Bacon : [sylvie.spsern@videotron.ca](mailto:sylvie.spsern@videotron.ca)

Stéphanie Tremblay : [d60.st.jerome@lacsq.org](mailto:d60.st.jerome@lacsq.org)



De plus, nous vous demandons de communiquer avec nous lorsqu'il y a des changements sur votre horaire, exemple : ajouts d'heures, horaire de votre journée ou de semaine de travail. Cela peut nous être utile dans certains questionnements ex : heures supplémentaires, etc.

## Congé des fêtes – Payé ou non

***Pour les salariées et salariés temporaires (moins de 6 mois) : Clause 2-1-.01 B)a)***

Payé, à la condition d'avoir travaillé 10 jours depuis son embauchage, et ce, avant l'occurrence du congé des fêtes.

***Pour les salariées et salariés temporaires (plus de 6 mois) : Clause 2-1.01 B) b)***

Payé, à l'exception des salariés qui effectuent un remplacement dans un poste de moins de 15 heures semaine et qui reçoivent du 11% et du 8% à chaque paie.

***Voici ce que la clause 5-2.01 dit :***

*La salariée ou le salarié bénéficie, au cours de chaque année financière, de treize (13) jours chômés et payés garantis, sans perte de traitement.*

*Ces jours sont les suivants :*

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - Jour de l'An                    | - Fête du Travail            |
| - Lendemain du jour de l'An       | - Fête de l'Action de grâces |
| - Vendredi saint                  | - Veille de Noël             |
| - Lundi de Pâques                 | - Jour de Noël               |
| - Journée nationale des Patriotes | - Lendemain de Noël          |
| - Fête nationale                  | - Veille du jour de l'An     |
| - Fête du Canada                  |                              |

**Brigitte**

**Stéphanie**



**Louise**

**Sylvie**